

Actions de l'inspection des ICPE 2023 – début 2025

CSS Adisseo – Commentry
21 mars 2025

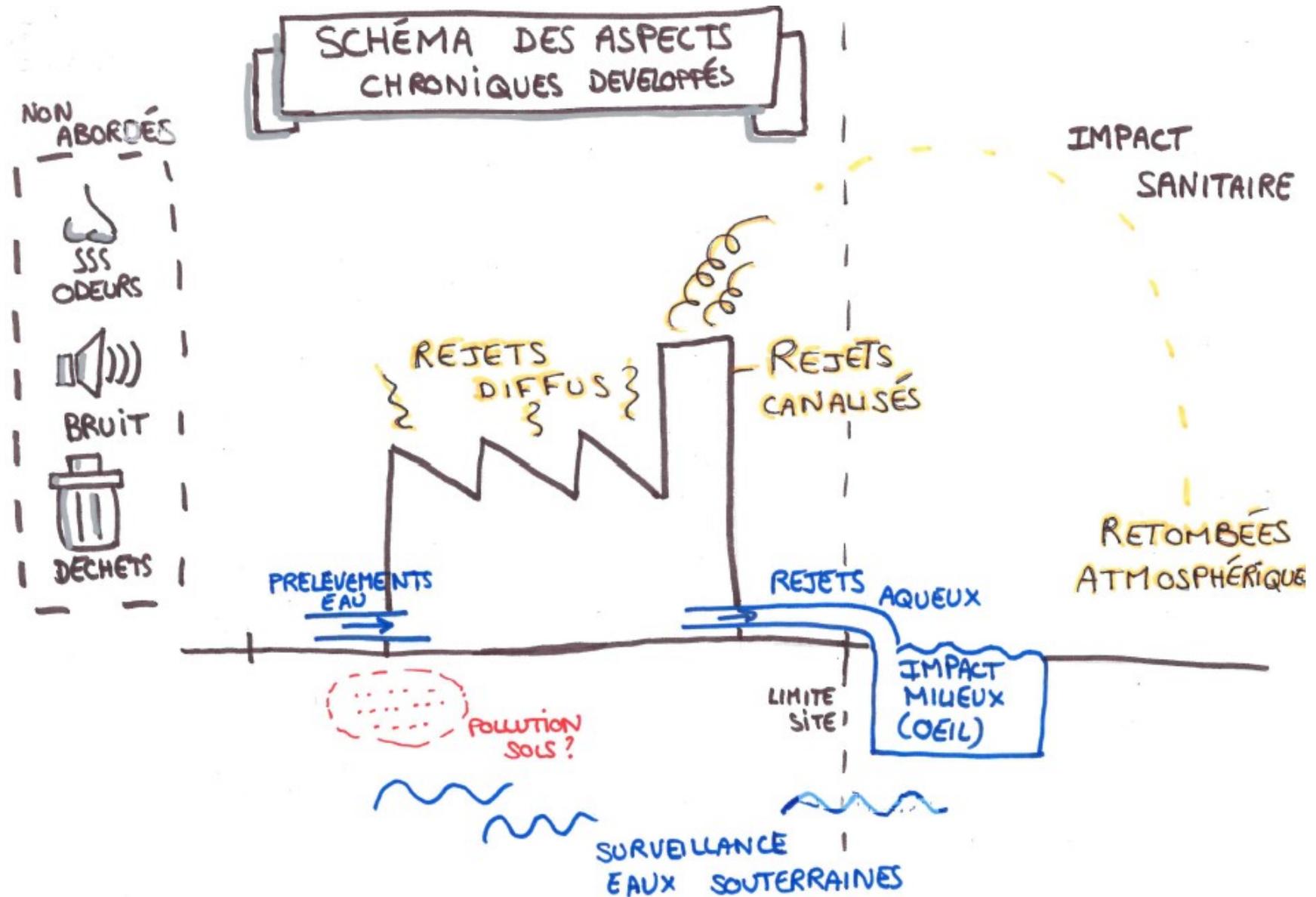


Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

9 visites d'inspection

- Inspection risque chronique (air et groupes froids) le 25/04/23
- Inspection fin de remise en état des bioles (anciens stockages de boues de station d'épuration) le 27/04/23
- Inspections risque chronique (sécheresse et ouverture du casier de stockage des boues sur site) le 08/09/23 puis le 19/10/23 lors du début des opérations de stockage et le 06/08/24 (finalisation stockage)
- Inspection risque accidentel le 26/10/23
- Inspection risque chronique le 28/11/24 (rejets air et eau)
- Inspection risque accidentel le 28/11/24 (modifications, cessation partielle d'activité, groupes froids)
- Inspection risque accidentel le 07/03/25 (étude de danger)

Visualisation graphique des sujets abordés



Rejets dans l'air

- **TTO (traitement thermique par oxydation) : non conformité récurrente sur le paramètre « acide chlorhydrique » (jusqu'à 83 mg/Nm³ et 25 mg/Nm³ en moy 2024 pour une VLE de 10 mg/Nm³)** plusieurs actions ont été réalisées sans effet stable sur les émissions (changement garniture, diminution à la source). Modification prévue du système de traitement en septembre 2025.
- **Traitement des COV (composés organiques volatils) et des émissions odorantes sur les eaux** de la station d'épuration : système de traitement prévu (colonne de lavage) non opérationnel
=> mesures des composés émis sur les émissaires de la station : montrent des émissions non conformes
=> situation tout de même améliorée en l'état avec la mise en place de la nouvelle station de traitement (plus compacte, moins sujette à la diffusion de COV/odeurs)
=> ces rejets désormais canalisés doivent être traités pour réduire leur concentration (charbons actifs?)

Rejets dans l'air

- **SEUM (incinérateur de déchets dangereux du site) :**
 - Doit être équipée d'un système de mesure en semi-continu des émissions de dioxines/furanes
 - Doit faire l'objet en 2025 d'une mesure sur les émissions de PFAS dans l'air
- **D'un point de vue global, les émissions du site sont en diminution depuis 2022 (arrêt de l'atelier Méthionine)**

Les émissions en COV ont diminué de 70 % entre 2021 et 2024
Elles sont cependant augmenté (facteur 4) sur les émissions d'acide chlorhydrique (1,01 tonnes émises en 2024) – lié à la non conformité TTO
- **La surveillance des retombées atmosphériques** (mise en œuvre depuis fin 2022 – sur les poussières, dioxines/furanes et métaux) ne montre pas d'impact significatif du site sur son environnement (atmosphérique) – l'interprétation de ces résultats est à réaliser suite à plusieurs campagnes (fin 2025 ou 2026)

Prélèvements d'eau

- **Réduction des consommations d'eau** liée à des réfections de réseaux, des programmes de recherche de fuite et des améliorations de process, mais également à l'arrêt de l'activité méthanique (2 millions de m³ en 2021, 1,2 millions de m³ en 2024)
=> tension hydraulique faible en 2024 qui n'a pas nécessité d'action particulière de l'inspection mais sujet à challenger pour le futur
- Site pilote au niveau du groupe pour **identifier des actions pérennes sur la réduction de consommation d'eau** (plan d'actions non présenté à ce jour à l'inspection)

Rejets eau

- **Conformité globale des rejets aqueux** (hormis quelques dépassements ponctuels en phosphore, fer, MES, fluorures) et baisse des flux depuis mise en service de la nouvelle station,
- **Concentration des rejets en chlorures** liés à l'arrêt de l'atelier méthionine : relèvement de la concentration de rejet autorisé, sans modification du flux et abaissement des rejets autorisés en sulfates

Le milieu reste sensible sur ces paramètres (chlorures et sulfates), une diminution est à étudier lors de futurs projets.

- Étude sur l'**écotoxicité** des rejets : surveillance initiale sur deux ans montre une stabilité des rejets et des effluents peu toxiques – un allègement de la surveillance est accordé (conformément aux critères nationaux)
- **Contrôle de l'impact hydrobiologique** (amont-aval) : bonne qualité de la masse d'eau en aval éloigné et une qualité moyenne en aval immédiat, moins marqué en 2024 (mesure réalisée avec un débit de rivière moyen)
- PFAS : campagnes 2023 avec résultats majoritairement < limite de quantification

Remise en état ancienne station

- Mise en service de la nouvelle station de traitement fin 2021 : nécessité de **remettre en état les anciennes lagunes** représentant une surface de 30800 m² et un volume de boues de 16000 m³
- Arrêté préfectoral cadrant les travaux : 22/10/2021
- Travaux prévoyant une **déshydratation sur site puis un stockage en alvéole des boues** dans une partie de la lagune 2
- **Travaux en cours de finalisation** et ayant fait l'objet de divers échanges et compléments
- **Réutilisation de la surface des lagunes toujours non définie**
(à fournir 1 an après la fin du chantier de réhabilitation)
- Déconstruction d'anciennes installations (SEDIMAT) réalisé



Fluides frigorigènes

- **Problèmes récurrents de fuites** de fluides frigorigènes (produits identifiés comme gaz à effet de serre fluorés) sur plusieurs années bien que la réglementation soit respectée,
- **Mise en place de groupes froids de location en 2024 suite à une panne,**
- Sujet devant faire l'objet d'une **réflexion globale pour l'avenir du site**

Risques accidentels

- Convention de mesure ATMO – prélèvements en cas d'accident
- Changement de l'inspecteur en charge du suivi en 2024
- Instruction de l'**étude de danger** faisant apparaître :
 - La nécessité de mettre en place des dispositifs de protection contre le risque d'explosion dans les stockages de liquides inflammables : décision attendue avec planning de mise en œuvre,
 - Document en décalage avec la vie actuelle du site (arrêt atelier méthionine)
=> nouvelle version attendue pour fin 2025
- Description de l'impact de la modification du service inspection ESP à fournir
- Nécessité de formalisation des actions menées sur la gestion des risques accidentels (revue de direction du système de gestion de la sécurité) et d'évaluer périodiquement la politique de prévention des risques majeurs
- Pas d'incident notable depuis dernière CSS

Cessation partielle d'activité

- Arrêt de l'atelier méthionine fin 2022, tout d'abord en provisoire, puis en 2024 **confirmation de l'arrêt définitif de cette activité**, avec PSE
- Impact administratif en cours de confirmation (dossiers attendus fin mars puis septembre 2025) mais il est identifié:
 - classement SEVESO et IED non remis en cause (y compris PPRT),
 - suppression de certains risques (produits supprimés, émissions toxiques potentielles),
 - Diminution de la consommation de vapeur (BEC), d'eau et d'électricité,
 - Diminution chroniques (air, eau, déchets, odeurs)...
 - Déconstruction de bâtiments projetée avec gestion des éventuelles pollutions des sols associées

=> traitement des sujets courant 2025 et 2026



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Conclusion

- Maîtrise des risques accidentels et chroniques globalement correcte mais des **investissements** sont nécessaires pour l'amélioration continue (mise en place de nouveaux dispositifs de traitement)
- La gestion de la **cessation partielle d'activité** doit permettre :
 - De s'assurer du **démantèlement** dans les règles de l'art des installations et de la gestion des éventuelles pollution associées,
 - De **préparer le développement de nouvelles activités** avec des choix technologiques importants pour le futur : technologie des systèmes de refroidissement, des systèmes de génération de vapeur, diminution des consommations d'eau, usage futur des anciennes lagunes...
 - D'avoir **une vision à jour** :
 - des risques accidentels du site et des moyens de gestion associés,
 - de l'impact sanitaire du site et des contraintes

Merci de votre attention



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr